



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2020.

Par convocations individuelles du 2 décembre 2020, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHARMEIL, se sont réunis, le Mercredi 9 décembre 2020 à 18h30 en session ordinaire, salle Récréativ sous la présidence de Monsieur Franck GONZALES Maire.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Présents :

Mme Martine BARD – Mme Josette CHABOT – M Jean-Paul DAPP – Mme Solange DURAND - Mme Chantal MELIS – M Franck GONZALES – Mme Denise PIASTRA - M Jean PIERRE – Mme Séverine PINET (pouvoir de M BARDET) – M Pierre RAPACCIULO – M Christian ROBERT – M Jean-Michel SAINT ANDRÉ - Mme Mireille THERRIAUD – M Maurice TISSIER.

Absents : M Serge BARDET

Huis clos : Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au Covid19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée la tenue de la séance est faite à huis clos. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-18 du CGCT, à la suite d'un vote à mains levées, le conseil a **accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.**

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Mme Josette CHABOT a été désignée secrétaire de séance.

En ce jour de Deuil National une minute de silence est respectée à la mémoire de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing Président de la République.

1) APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX 7 OCTOBRE

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 7 octobre transmis aux membres du Conseil par voie dématérialisée. Celui-ci, est approuvé à l'unanimité.

2) DÉLÉGATION DU MAIRE

Afin d'accélérer l'exécution des affaires courantes et de simplifier les tâches administrative le Conseil Municipal avait délégué au Maire, par délibération du 24 juin 2020, un certain nombre de ses compétences. Comme le prévoit la réglementation en vigueur M le Maire rend compte des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation :

N°2020-005 du 9 octobre 2020 Acceptation indemnité de sinistre en date du 22/11/2019 feux tricolore arraché en complément correspondant à la franchise et au solde de 20% des réparations engagée par la commune soit 3 650,96 €.

Le conseil municipal prend acte de la décision qui lui est présentée.

3) DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

M Pierre RAPACCIULO et M Christian ROBERT ont été respectivement désignés comme titulaire et suppléant à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) de Vichy Communauté.

4) CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC VICHY COMMUNAUTÉ

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes avec Vichy Communauté et la ville de Vichy, coordonnateurs, et les communes membres de Vichy Communauté souhaitant y adhérer, en vue de la passation de marchés publics de prestations de services, de prestations intellectuelles ou de travaux.

5) PLAN DEPARTEMENTAL DE RELANCE ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE DEMANDE DE SUBVENTION

Afin de soutenir la commande publique dans le cadre d'un plan de relance économique et solidaire le conseil Départemental vient d'adopter deux dispositifs exceptionnels de soutien aux collectivités pour les accompagner dans la réalisation de travaux sur la voirie et les bâtiments

Le conseil municipal, décide de déposer un dossier pour la réalisation d'une rampe d'accès PMR à l'église travaux d'un montant de 10 500 € H.T éligible à une subvention de 30%.

6) DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

Le conseil municipal, approuve la décision modificative du budget suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) -</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) -</i>	<i>Montant</i>
022 : Dépenses imprévues	- 100,00		
739223 (Chap 014) Fonds de péréquation des ressources intercommunales	+ 100,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

7) PACTE DE GOUVERNANCE VICHY COMMUNAUTÉ

Le conseil municipal approuve le pacte de gouvernance adopté le 3 décembre par Vichy Communauté. Celui-ci fixe pour la durée du mandat 2020-2026 les principes de fonctionnement des instances communautaires et instaure de nouveaux organes de dialogue avec les communes.

DIVERS

- Information Radar de feu Les Martoulets.

A la demande des salariés de l'entreprise VALMONT et au regard des nombreuses constatations d'irrespect des feux la commune a demandé une sécurisation du carrefour des Martoulets. Après étude la pose d'un radar de feu va être effectuée sous l'égide de la préfecture et avec l'aval des services routes du Conseil Départemental.

- Information Stationnement des poids lourds.

L'aire de stationnement du tourne à gauche pour desservir l'aéroport est devenue le lieu d'aisance de nombreux chauffeurs poids lourds qui l'utilisent comme sanitaires, des excréments jonchent le sol, les débris débordent des poubelles et envahissent le bord de route, créant des nuisances pour le voisinage.

Un arrêté d'interdiction de stationnement a été pris, la table de pique-nique et les poubelles enlevées, un balisage tous les 5 mètres matérialisera l'interdiction.

- Information Restauration scolaire

A la demande des parents d'élèves et suite à un questionnaire de satisfaction il est constaté une détérioration dans la qualité et la variété des repas. La municipalité étudie un changement de prestataire pour la rentrée de septembre 2021. La cuisine centrale de Cusset a été sollicitée pour répondre à un cahier des charges conforme aux engagements du projet alimentaire territorial.

La séance est close à 20 h 25.

Charmeil, le 11 décembre 2020

Le Maire



Franck GONZALES